

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LIEUX-LÈS-LAVAUUR**

Nombre de membres		
afférents au conseil municipal	en exercice	présents
15	14	10
Vote :		13
Pour		13
Contre		0
Abstention		0

Date de la convocation
05 février 2013
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture le
09 / 02 / 2013.
Et publication ou notification
09 / 02 / 2013.

L'an deux mille treize**et le douze février** à dix neuf heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max BERJONT, Maire

Étaient présents BERJONT Max, CORMIGNON Gilles, GONTIER Serge, GARCIA Sandrine, MEREAU Sandrine, PRADELLES-LATCHE Sylvie, MESSONNIER André, TICHIT Jean-Claude, DE LUCA Muriel, SALVAN Daniel

Étaient absents GARDES Michel, GOMBAULT Pascale, LOUBAT Nathalie et ARNAL Nicolas

Avaient donné procuration

Michel GARDES à Max BERJONT

Pascale GOMBAULT à Serge GONTIER

Nathalie LOUBAT à Gilles CORMIGNON

Secrétaire de séance :

Sylvie PRADELLES-LATCHE

Objet de la délibération

Location de la location – Montant et règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération, en date du 08 juin 2010 il avait fixé le montant de la location de la salle de réunion communale et adopté un règlement intérieur précisant les modalités d'utilisation de cette dernière.

Il expose qu'il serait nécessaire d'apporter quelques modifications aux montants et conditions de location de la salle.

Il soumet à l'assemblée un avant-projet de nouveau règlement et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, considérant la nécessité de prendre en considération les nouveaux équipements de la salle ainsi que la spécificité de certaines demandes de location, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE ainsi qu'il suit les montants de la location de la salle de réunion communale à compter du 1^{er} mars 2013, à savoir

Tarifs applicables aux locations autorisées pour les habitants de la Commune

- 1) du 1^{er} mai au 31 octobre (période dite d'été)
 - 75 € par journée de location en semaine hors jours fériés
 - 150 € pour une location sur un week-end et jour férié
- 2) du 1^{er} novembre au 30 avril (période dite d'hiver)
 - 100 € par journée de location en semaine hors jours fériés
 - 200 € pour une location sur un week-end et jour férié
- 3) du 31 décembre au 1^{er} janvier soirée dite de la Saint Sylvestre
 - 300 €

Tarifs applicables aux locations autorisées pour les personnes et associations extérieures à la commune

1) de janvier à décembre

- 200 € par journée de location en semaine
- 400 € pour une location sur un week-end et jour férié
- 500 € pour une location du 31 décembre au 1^{er} janvier, soirée dite de la Saint Sylvestre

ADOpte le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération qui se substitue dans son intégralité au précédent

HABILITE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
pour extrait conforme
le Maire
Max BERJONT

